



Pardevant nous Joseph, Ignace, Jean baptiste  
Demusgrigny Seigneurs Evêque de grasse sont  
Comparus Les Souverains & marquis En qualité de  
peres des Enfants du Lieu de saint Cézaire Lesquels  
nous ont Remontré qu'il est déjà passé deux années  
que Les S<sup>rs</sup>. Consuls Et administrateurs de La  
Communauté du dit Lieu par vne negligence  
Intolérable nont Jamais daigné Establis un maître  
de scole pour donner l'Instruction aux dits Enfants  
ce qui est directement opposé à l'ordonnance de  
sa majesté Et contre Les Regles de La Religion  
Chrestienne qui demande Education pour ses  
nouvelles plantés q<sup>z</sup> qui Estant bien Ellevés  
pourront un Jour Estre des Saints dans La  
Jerusalem Celeste, ce qui donne lieu aux peres  
des dits Enfants de Suplier tres humblement  
Monseigneur vostre grandeur de vouloir agréer  
Et Leur Establis un maître de scole tel qui plaira  
à vostre grandeur Et Leur donner votre approbation